

FOOTBALL

FIFA : nouvelle audition de Michel Platini devant la justice suisse

Déjà auditionné cet été, l'ex-président de l'UEFA a été entendu lundi dans l'affaire du paiement, en 2011, de 2 millions de francs suisses par l'ancien patron de la Fédération internationale de football, Sepp Blatter.

Par Rémi Dupré

Publié le 15 novembre 2020 à 18h00 - Mis à jour le 17 novembre 2020 à 06h26

· Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés



Michel Platini, en août 2016, à Lausanne. PIERRE ALBOUY / REUTERS

Pour la troisième fois en deux mois et demi, Michel Platini s'est rendu, lundi 16 novembre, à Berne, au siège du Ministère public de la confédération helvétique (MPC). L'ex-président de l'Union des associations européennes de football (UEFA) y a été de nouveau auditionné par le procureur fédéral Thomas Hildbrand dans le cadre de l'affaire du paiement présumé « déloyal » – selon le parquet – de 2 millions de francs suisses (1,8 million d'euros actuels) que lui a fait, en février 2011, l'ancien patron de la Fédération internationale de football (FIFA) Sepp Blatter.

C'est la quatrième fois que l'ancien n° 10 des Bleus est entendu par le MPC depuis septembre 2015 et l'ouverture d'une procédure pénale contre M. Blatter. Au terme de dix heures d'audition, M. Platini est sorti en fin de journée du siège du MPC.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

En septembre 2015, le Français avait été auditionné comme « *personne appelée à donner des renseignements* » (témoin assisté) avant de recevoir, en mai 2018, un courrier du parquet suisse lui indiquant que l'enquête n'était pas dirigée à son encontre.

Puis, après la reprise de l'instruction par le procureur Hildbrand, la procédure a été élargie, en juin, à M. Platini « *pour soupçons de participation à une gestion déloyale et de faux dans les titres* ». Entendu le 31 août et le 7 septembre comme « prévenu », l'ancien joueur a répété, comme M. Blatter, que ce versement – qui a fait l'objet d'une facture envoyée en janvier 2011 par le Français à la FIFA – était un arriéré de salaires pour la période (1998-2002) où il officiait comme conseiller du président de la FIFA.

De nombreux témoins entendus

Les deux hommes assurent avoir scellé, en 1998, un contrat oral, s'accordant sur une rémunération annuelle de 1 million de francs suisses. En 1999, ils ont paraphé un contrat écrit établissant un salaire annuel de 300 000 francs suisses versé au Français. En mars 2011, ce paiement de 2 millions de francs suisses a été validé par la commission des finances de la FIFA dans les comptes 2010 de la Fédération internationale.

L'ouverture de cette procédure pénale a provoqué la chute de MM. Blatter et Platini, suspendus en octobre 2015 par la commission d'éthique de la FIFA. Grandissime favori à la succession de M. Blatter, le Français avait alors dû renoncer à briguer la présidence de la Fédération internationale, laissant la voie libre à son bras droit à l'UEFA, Gianni Infantino, en février 2016.

Arrivée à son terme en octobre 2019, la radiation de M. Platini avait été confirmée par le Tribunal arbitral du sport (TAS), qui l'a réduite à quatre ans, puis par le Tribunal fédéral suisse et enfin par la Cour européenne des droits de l'homme, en mars.

Pour sa part, M. Hildbrand cherche à vérifier si ce versement était un moyen ou non pour M. Blatter d'obtenir l'appui du Français et de l'UEFA dans l'optique du scrutin présidentiel à la FIFA, en juin 2011. Tant M. Blatter que M. Platini balaient l'hypothèse selon laquelle la facture du Français aurait été réglée en échange de son soutien électoral.

Lire aussi | [FIFA : l'élection de 2011 au cœur de l'enquête pénale sur Michel Platini et Sepp Blatter](#)

S'agissait-il de la dernière audition de M. Platini avant que M. Hildbrand décide soit de classer la procédure soit de déposer un acte d'accusation devant le Tribunal pénal fédéral ? « *Pour ma part, l'instruction est terminée. A ma connaissance, il n'y a pas d'autres auditions me concernant* », déclare au *Monde* Sepp Blatter, 84 ans. A ce jour, le MPC n'a pas fixé de nouvelle date d'audition de M. Platini.

M. Hildbrand a entendu de nombreux témoins, comme l'ancien directeur financier de la FIFA, Markus Kattner, et l'ex-secrétaire général français de l'instance, Jérôme Valcke.

« Une arme contre Platini »

Les avocats de MM. Blatter et Platini ont versé au dossier pénal plusieurs documents. Selon eux, ces pièces démontrent que le montant de la rémunération annuelle du Français, qui aurait été fixé à un million de francs suisses, avait été évoqué dès l'automne 1998 lors d'échanges entre des cadres du football mondial, dont l'ancien président de l'UEFA Lennart Johansson (mort en 2019) et l'ex-patron de la Confédération africaine (CAF) Issa Hayatou. Ces documents n'ont toutefois pas constitué des « *preuves suffisamment probantes* » pour le TAS.

Alors que plusieurs anciens salariés de la FIFA, contactés par *Le Monde*, estiment que ce paiement de 2 millions représentait pour M. Blatter « *une arme afin d'empêcher M. Platini* » de lui succéder – ce que M. Blatter réfute –, tant l'ex-patron de la Fédération internationale que le Français cherchent à savoir qui a aiguillé le MPC vers ce versement.

D'autant que l'Autorité de surveillance du Parquet suisse (AS-MPC) a conclu en mars, dans un rapport disciplinaire, qu'un ami magistrat de M. Infantino avait cherché, pour le compte de ce dernier, à glaner des informations judiciaires sur MM. Blatter et Platini, en rencontrant, en juillet 2015, le procureur général suisse Michael Lauber.

Lire aussi | [FIFA : le rapport qui renforce les soupçons sur Gianni Infantino](#)

Si cette version n'a guère convaincu le tribunal administratif, M. Infantino et M. Lauber font actuellement l'objet d'une procédure pénale en Suisse : l'enquête vise les rencontres secrètes qu'ils ont eues en 2016 et 2017.

Le 9 décembre, M. Blatter doit d'ailleurs être entendu comme témoin assisté par le procureur extraordinaire Stefan Keller, chargé de la procédure pénale visant MM. Lauber et Infantino. « *J'espère que l'instruction du procureur Keller permettra de trouver l'origine de cette dénonciation sur les 2 millions* », confie M. Blatter.

En marge de ce volet pénal, l'affaire des 2 millions est instruite au civil, devant la chambre patrimoniale du tribunal de Lausanne. En décembre 2019, la FIFA a déposé plainte contre MM. Blatter et Platini afin de se voir restituer la somme. « *La procédure est toujours dans sa phase préliminaire et le fond n'a pas encore été abordé. Nous soutenons que la procédure pénale en cours ne permettait pas d'agir séparément au civil, car la FIFA a indiqué dans la procédure pénale qu'elle agissait également en réparation de son prétendu préjudice* », avance M^e Vincent Solari, l'avocat de M. Platini. Contactées sur ce point, la FIFA et son avocate, Me Miriam Mazou, n'ont pas donné suite.

Lire aussi | [La FIFA porte plainte contre Michel Platini et Sepp Blatter](#)

Rémi Dupré

Services

CODES PROMO

avec Savings United

Codes Promo Nike



Codes Promo i-run



Codes Promo MyProtein



Codes Promo Under Armour



Codes Promo Courir



Codes Promo Go Sport



Codes Promo JD Sports



Tous les codes promo